

PORT DE BARNEVILLE-CARTERET

COMPTE-RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE  
DU 16 MAI 2018  
(14h00-15h15)

<b>Date rédaction</b>	06/2018	<b>Lieu</b>	Port de BARNEVILLE-CARTERET	<b>Version</b>	V1
<b>Rédacteur</b>	CD 50 SMEPA	<b>Date réunion</b>	16/05/2018		
Prénom et nom	Organisme			Pr	Ex
<b>Membres du conseil portuaire</b>					
M. Jean Morin	Président			x	
<b>Représentants du concessionnaire</b>					
M. Pierre Gehanne	Titulaire			x	
M. Jean-Pierre Laurent	Titulaire			x	
Mme Corinne Laufer	Suppléante				x
M. Stéphane Pinabel	Suppléant				x
<b>Représentants du conseil municipal de Barneville-Carteret</b>					
M. Alain Desplanques	Titulaire				x
Mme Myriam Blondel	Suppléante				x
<b>Représentants personnel du concessionnaire</b>					
M. Jean-Marc Hébert	Titulaire			x	
M. André Marion	Suppléant				x
<b>Représentants personnel gestion des ports</b>					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			x	
M. Yves Ruaux	Suppléant				x
<b>Représentant de l'activité pêche</b>					
M. Arnaud Delalonde	Titulaire				x
M. Raymond Davodet	Titulaire				x
M. Laurent Blondel	Suppléant				x
<b>Représentants de l'activité plaisance</b>					
M. Alain Blancheton	Titulaire			x	
M. Jean-Claude de Saint Denis	Titulaire			x	
M. Robert Pot	Titulaire				x
M. Didier Goupillot	Titulaire			x	
M. David Ackers	Titulaire				x
M. Jean Pezet	Suppléant				x
M. Alain Lechevalier	Suppléant				x
M. Marc Bazire	Suppléant				x
M. Joël Legallais	Suppléant				x
M. Vincent Arnaud	Suppléant				x
<b>Représentants de l'activité commerce</b>					
M. Hugues Gros	Titulaire				x
M. Michel TRAISNEL	Titulaire				
M. Dominique Louzeau	Suppléant				
M. Olivier Normand	Suppléant			x	
<b>Autres participants</b>					
Mme Frédérique Boury	Conseillère départementale			x	
M. François Rousseau	Conseiller départemental				x
Mme Jean	CCI-ON			x	
M. Philippe Charpentier	Direction de la mer, des ports et des transports			x	

Le conseil portuaire du port de Barneville-Carteret s'est réuni le 18 mai 2018 à la mairie de Barneville-Carteret, sous la présidence de **M. Morin**, représentant le président du conseil départemental.

**M. Morin** souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire puis ouvre la séance et invite **M. Charpentier** à procéder à l'appel des membres. Constatant que le quorum est atteint, **M. Morin** aborde le premier point à l'ordre du jour de la réunion et invite **M. Leteissier** à les présenter.

## I - Compte-rendu de la réunion du conseil portuaire du 22 novembre 2017

**M. Morin** demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## II - Rapport d'activité

**M. Leteissier** présente le rapport des différentes activités : pêche, commerce et plaisance.

**M. Normand** informe que l'augmentation de 26 % de fréquentation s'explique par l'accroissement de départs sur Barneville-Carteret sur la saison 2017.

**M. Morin**, en l'absence de questions, invite **M. Leteissier** à poursuivre.

## III - Budget exécuté 2017 :

**M. Leteissier** présente le budget exécuté 2017 et demande s'il y a des questions.

**M. de Saint Denis** souligne les économies de 5 % sur le budget portuaire et tient à féliciter pour cette gestion économe.

Aucune question n'est formulée.

## IV - Budget prévisionnel 2018 :

**M. Leteissier** présente le budget prévisionnel 2018

**M. de Saint Denis** demande à quoi correspondent les 51 000 €.

**M. Gehanne** répond que cela correspond aux indemnités dues pour les terrains Drouet, il rappelle que le port doit également 90 000 € à la commune sur les travaux effectués sur le quai d'armement.

**M. Morin** demande l'avis du conseil portuaire sur le budget prévisionnel 2018.

Il est adopté à l'unanimité.

**M. de Saint Denis** rappelle que **M. Morin** s'était engagé à demander l'avis du conseil portuaire préalablement au conseil municipal, mais que cela ne s'est jamais fait depuis 3 ans.

**M. Gehanne** informe que les douanes demandent une 2<sup>ème</sup> aubette dans la gare maritime.

## V – Point sur les travaux :

**M. Leteissier** invite le concessionnaire à faire un point sur les travaux.

**M. Hébert** présente les travaux réalisés dans le périmètre de la concession, et informe qu'il n'y a pas eu de travaux réalisés en 2017.

Ceux prévus en 2018 :

Grillage zone de carénage	2 420 €
Acquisition de chargeuse/élévateur	18 000 €

**M. Hébert** précise que la mise en place de grillage est effectuée dans le but d'empêcher Mme de Malezieu d'utiliser la zone de carénage, il informe que l'élévateur est en attente de livraison.

## VI – Projet d'aménagement portuaire :

**M. Charpentier** présente le calendrier du projet d'aménagement portuaire

- Élaboration et constitution du dossier d'impact en 2017
- Réception du dossier par les services de l'État le 16 février 2018
- Instruction administrative avec consultation des services concernés
- Remarques et commentaires transmis au Conseil Départemental le 23 avril
- Réponses et compléments à apporter pour fin juin 2018
- Diagnostic archéologique sur la zone d'échouage
- Consultation de la grande commission nautique septembre 2018
- Objectif : enquête publique en septembre/octobre 2018 (initialement prévue en juillet 2018)

**M. de Saint Denis** demande s'il y a qu'une seule porte.

**M. Charpentier** répond que le projet a été étudié avec une seule porte mais que la commission nautique décidera, il n'est pas exclu d'en avoir deux.

#### **VI - Point 2017 sur l'actualisation, la réception et le traitement des déchets**

**M. Leteissier** présente le plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Barneville-Carteret qui a été actualisé par arrêté n° 2016-321 du président du conseil départemental de la Manche en date du 30 septembre 2016.

L'année 2017 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

<b>DECHETS D'EXPLOITATION SOLIDES</b>			
<b>Catégorie</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Quantité 2016</b>	<b>Coût</b>
Déchets ménagers et assimilés Zone plaisance et pêche	déchets de cuisine	110 t	Communauté de communes
	déchets de tissus d'animaux (pêche)		
Verre	verres ordinaires	34.353 t	
Fûts et emballages	cartons d'emballage	4,2 t	Communauté de communes
	emballages plastiques		
	cagettes en polystyrène		
	papiers d'emballage		
Métaux (hors fûts et contenants)	dragues	3 t	Port
	chaînes		
	câbles		
Plastiques (hors emballages)	films en plastique	2 t	Port
	filets de pêche		
	bacs " halle à marée "		
Palettes et cagettes en bois	palettes en bois	5 unités	
Déchets souillés par des substances dangereuses	ustensiles souillés par un produit dangereux	5 t	ECODIS 1527,92 €
	chiffons en tissu souillés par des produits dangereux		
	filtres à huile		
	filtres à gasoil/essence		
	pinceaux		
	bois de coque de navire	0	Port
Emballages et déchets d'emballages de substances dangereuses	bidons d'huile vides	1 t	
	contenants de peinture		
	contenants de produits nettoyants		
	contenants de produits dégraissants		
	contenants de produits de lubrification		
Piles et accumulateurs	piles usagées	10 Kg	Port
	batteries	6 unités	
<b>DECHETS D'EXPLOITATION LIQUIDES</b>			
Huiles et combustibles liquides usagés	huiles de vidange	7 800 litres	932,40 €
	jus de cale	0	Port
Eaux vannes	eaux noires		

## **VII – Questions diverses**

**M. de Saint Denis** demande s'il peut y avoir un entretien le long de la zone technique car le lieu est épouvantable au niveau de la propreté.

**M. Hébert** approuve ce point de vue et informe que la décision a été prise de nettoyer cette zone car la période de carénage est terminée. Il confirme que de plus en plus d'incivilités sont observées à cet endroit.

**M. Goupillot** souhaite que la sortie de l'échelle située dans la forme du travel lift soit revue.

**M. Hébert** répond que cela pourra être revu.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. Morin** remercie les participants, et lève la séance.

**Saint-Lô, le 19 JUIL. 2018**  
**Le président du conseil portuaire,**

**Jean Morin**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean Morin', written over a faint, large, oval-shaped stamp or watermark.

COMPTE-RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE  
DU 28 NOVEMBRE 2018  
(16H30-17H30)

<b>Date rédaction</b>	12/2018	<b>Lieu</b>	Port BARNEVILLE-CARTERET	<b>Version</b>	V1
<b>Rédacteur</b>	CD 50 SMEPA	<b>Date réunion</b>	28/112018		
<b>Prénom et nom</b>	<b>Organisme</b>			<b>Pr</b>	<b>Ex</b>
<b>Membres du conseil portuaire</b>					
M. Jean Morin	Président			x	
<b>Représentants du concessionnaire</b>					
M. Pierre Gehanne	Titulaire			x	
M. Jean-Pierre Laurent	Titulaire			x	
Mme Delphine Jimenez-Grenier	Suppléante				x
M. Stéphane Pinabel	Suppléant				x
<b>Représentants du conseil municipal de Barneville-Carteret</b>					
M. Thierry Mendes	Titulaire				x
Mme Myriam Blondel	Suppléante				x
<b>Représentants personnel du concessionnaire</b>					
M. Jean-Marc Hébert	Titulaire			x	
M. André Marion	Suppléant				x
<b>Représentants personnel gestion des ports</b>					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			x	
<b>Représentant de l'activité pêche</b>					
M. Arnaud Delalonde	Titulaire				x
M. Laurent Blondel	Titulaire				x
M. Raymond Davodet	Suppléant				x
	Poste vacant	Suppléant			
<b>Représentants de l'activité plaisance</b>					
M. Alain Blancheton	Titulaire			x	
M. Jean-Claude de Saint Denis	Titulaire			x	
M. Robert Pot	Titulaire			x	
M. Didier Goupillot	Titulaire			x	
M. David Ackers	Titulaire			x	
M. Jean Pezet	Suppléant				
M. Alain Lechevalier	Suppléant				
M. Marc Bazire	Suppléant				
M. Joël Legallais	Suppléant				
M. Vincent Arnaud	Suppléant				
<b>Représentants de l'activité commerce</b>					
M. Hugues Gros	Titulaire				x
M. Michel Traisnel	Titulaire				
M. Dominique Louzeau	Suppléant				
M. Olivier Normand	Suppléant			x	
<b>Autres participants</b>					
Mme Frédérique Bourry	Conseillère départementale			x	
M. François Rousseau	Conseiller départemental				x
M. Olivier Lemaïgnen	Direction de la mer et des ports			x	

Le conseil portuaire du port de Barneville-Carteret s'est réuni le 28 novembre 2018 à la mairie de Barneville-Carteret, sous la présidence de **M. Morin**, représentant le président du conseil départemental.

**M. Morin** souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire puis ouvre la séance et invite **M. Lemaïgnen** à procéder à l'appel des membres. Constatant que le quorum est atteint, **M. Morin** aborde le premier point à l'ordre du jour de la réunion et invite **M. Leteissier** à les présenter.

## **I - COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL PORTUAIRE DU 16 MAI 2018**

**M. Morin** demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## **II - RAPPORT PARTIEL D'ACTIVITÉ**

**M. Leteissier** présente le rapport partiel des différentes activités. Un bilan comparatif avec les années antérieures sera présenté au prochain conseil portuaire.

- a) Port de pêche : 16 navires professionnels recensés
- b) Port de commerce : Navires de pêche Anglo-Normands : 223,01 t (au 31 août 2018)
- c) Passages MIE : 13 995 (du 1<sup>er</sup> avril au 31 août 2018) soit une baisse de 38 %

et invite le concessionnaire à faire un bilan de l'année 2018.

**M. Hébert** informe que c'est une bonne saison pour la pêche et la plaisance, en ce qui concerne les passages MIE, la baisse s'explique par les avaries des navires.

## **III - TARIFS PORTUAIRES 2019**

**M. Leteissier** informe que la commune de Barneville-Carteret a délibéré lors de la séance du conseil municipal du 5 novembre 2018 et qu'aucune augmentation des tarifs d'outillage et des droits de port ne sera appliquée pour l'année 2019 au port de Barneville-Carteret.

**M. Morin** demande l'avis sur les tarifs 2019. Ils sont approuvés à l'unanimité.

## **IV - BUDGET PREVISIONNEL 2019**

**M. Leteissier** présente le projet de budget prévisionnel 2019 en précisant qu'il s'agit d'un budget succinct, et demande s'il y a des questions.

**M. Morin** demande l'avis sur le budget prévisionnel 2019. Il est approuvé à l'unanimité.

## **V - POINT SUR LES TRAVAUX**

**M. Leteissier** fait un point sur la déconstruction de deux navires : le Claumilan et le Claumaisa, et informe que la déconstruction de ces deux navires a été opérée le mercredi 7 novembre 2018, sur ordre de l'autorité portuaire (CD 50), qui en a demandé la déchéance.

Cette procédure a duré d'avril 2014 à novembre 2018 a généré 20 t de déchets traités en conformité avec la législation, pour un coût total de 30 000 € TTC.

**M. Hébert** demande ce qu'il en est du Grand Bank et Glória Maris.

**M. Leteissier** informe que ces navires ne font pas l'objet de procédures de déchéances de propriétaires, ceux-ci réduisant leurs créances au coup par coup. Il appartient au gestionnaire d'enclencher une procédure devant conduire à la saisie des navires pour arriver à une vente aux enchères.

**M. Lemaignan** fait un point sur le projet d'aménagement portuaire et présente le calendrier prévisionnel :

- Élaboration et constitution du dossier d'autorisation en 2017
- Réception du dossier par les services de l'État le 16 février 2018
- Instruction administrative avec consultation des services concernés
- Remarques et commentaires transmis au Conseil Départemental au printemps
  - > filière d'évacuation des sédiments, argiles et schistes remise en cause par la loi GEMAPI intervenue en début d'année 2018 (postérieurement au dépôt du dossier). De nouvelles propositions ont été étudiées au cours du second semestre 2018.
- Remise d'un nouveau dossier d'autorisation aux services de l'État le 19/10/2018
- Instruction administrative avec consultation des services concernés
- Attente des remarques et commentaires pour le 19/12/2018 au plus tard
- Diagnostic archéologique sur la zone d'échouage en cours de préparation
- Consultation de la grande commission nautique début 2019
- Objectif : enquête publique début 2019.

**M. Hébert** s'étonne que ce diagnostic s'opère dans la partie d'échouage alors que cela a déjà été effectué à plusieurs reprises.

**M. Géhanne** précise que la compétence GEMAPI a été reprise par la Communauté d'Agglomération du Cotentin, et que certaines prises de position ont retardé le dossier.

**M. Lemaigen** indique qu'il faut justifier que le projet portuaire ne perturbe pas la biodiversité du port, et informe être en attente des services de l'État afin que soit réunie une grande commission nautique afin de rendre un avis sur le projet.

## **VI – QUESTIONS DIVERSES**

**M. de Saint Denis** demande des précisions sur les tarifs de grutage.

**M. Géhanne** répond que cela n'a pas changé.

**M. Hébert** déplore l'absence de texte concernant l'application de tarifs pour les navires type semi rigides en provenance des îles anglo-normandes qui peuvent embarquer 12 personnes, et propose d'appliquer un tarif spécifique.

**M. Lemaigen** précise que cela doit faire l'objet d'une délibération en conseil municipal, mais demande l'avis du conseil portuaire.

Les membres du conseil portuaire donne un avis favorable à cette proposition.

**M. Goupillot** informe avoir reçu un courrier d'une plaisancière ayant son conjoint décédé et souhaiterait changer la législation par rapport à ce fait.

**M. Leteissier** répond que lors d'un décès, le bénéfice de l'AOT est rendu caduque conformément à la loi, et après un délai précisé dans le règlement particulier de police applicable au port.

**M. Blancheton** fait remarquer qu'il est difficile humainement d'appliquer cette loi.

**M. Géhanne** précise qu'un délai de six mois est consenti.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. Morin** remercie les participants et lève la séance.

Saint-Lô, le  
Le président du conseil portuaire,

Jean Morin



